

Ché à Honne le 15. 10. 95.

Genicq, Désiré

Caporal 3^e l. 2^e C^{ie} I B^m

+ 1-10-1894 (Gand) (liste O.P.G. (attest. +))

Sanct. 5^e l. 5697 (F.D.)

groupe d' la pelouse d' Honne au cim^e de Gand au 60. (P.G.)

L.s. E.C. 3838 8-10-1901 à G.M. p.d. signer

Recus Gm. p.d. en pour visée

E.C. 17869 du 24. 12. 19 à Mq: avis de décès.

St: E.C. 17869 du 1^{er} janvier 1920 c G. p.d.

E.C. 2240/31-1-21 à Gand, demi: l.a.d.

Jugement rendu le 31. 7. 21
transcrit à Gand (E.C. 1.)

E.C. 3590/17-2-21 à G.M. 3^e l. demi: à tenir copie c.d.

G.M. 3^e l. 2568 du 3/2/21; mit' non trouv' à Gand (E.C.)

M^{le} le Bourgmestre d'Honne Hainaut. Le 5 Oct. 1921.
Demande le transfert du corps.

C.O. 11/18. Le 17-10-21 à M^{le} le Bourgmestre d'Honne. Impossible d'accorder le transfert aux frais de l'Etat. Exh: les parents consentent à prendre tous les frais à leur charge, ils peuvent obtenir l'autorisation.

M^{le} le Prés. de la Fed. N^{le} des mil. mutilés et invalides de la guerre
9-11-21. Transmet lettre de M. Genicq armand relative à la rest. du corps

S.E. 19930. 4. 8. 11. 21. a M^{le} P^{re}s de la J. N. le copy ne peut plus
être restitué aux frais de l'état. demande arrivée tardivement, cas
terminés dans ce sens :

Comol^{re} 3^e L. n^o 13982. du 22. 12. 21. envoie liste
donnant renseign^{ts} conc. ^{nt} mil. ^{re} (R.)

M^{le} le Secrétaire de la J. N. des mil^{res} mutilés & In-
valides, d'Orrou, du 8. 5. 22: dont date transf.

S.E. 24401 du 18. 5. 22 à M^{le} le Secrétaire d'Orrou: dont
card^{re}. M^{me} V^{ice} Genicq peut faire ext^{ra} à ses frais.

Modn. 06^{re} 906686 30. 8. 22 transm. Lettre de M^{me} Bouchers
Genicq Alex. Route de Mons 326 Orrou laquelle
dem. transf^{te} (B.E.)

S.E. 26850 le 2. 9. 22 à M^{me} V^{ice} Genicq transm. 2 questions.
1^{re} compléter et renvoyer avec permis d'inhumation.
M^{re} Dupont Nachtergal. Rue du Moulin 32 St Ghislain le 16. 9. 22
nous informe qu'une dem. transf^{te} a été introduite le
8. 7. 1921 et qu'il y aurait lieu de restituer le corps
aux frais de l'état. (B.E.)

Genicq

Caporal e. 115

Désiré
s: l.

DM
62458

S.E. 27562. le 29-9-22 à M^r Dupont, confirme lettre
n^o S.E. 26850. du 2-9-22.

M^r Dupont le 23-10-22 insiste p^r que la 9^{me} obtienne
testat^{re} gratuite du corps, une dmd ayant été intro-
duite à temps transm. 2 copies lettres étrangères à ce syst^{re} (B.F.)

M^r Remoulin (p^r M^r Dupont) le 21-1-23 confirme lettre
du 16-9-22 (B.F.)

S.E. 324 le 27-1-23 à M^r Dupont confirme note S.E.
27562 du 29-9-22

Mdn. acc. 129636 le 16-3-23 transm en communicat^{re} lettre
de M^r J. Genicq concern^{ant} la restitut^{re} du corps de son fils
P^r gouverne O.S. M. ne trouve pas trace d'une dmd de
restitut^{re} concern^{ant} ce m^r ant^{re} à ce l^{re} transm par la
dépêche 261-50022 du 22-11-29.21. (B.F.)

S.E. 1147 le 23-3-23 au Mdn en rel^{re} lettre de M^r J. Genicq
et communique dossier, d'où il ressort que la dmd
de restitut^{re} a été faite tardivem^{ent}.

Mdn. acc. 133000 le 28-3-23 rem^{et} dossier de restitut^{re} du corps
transm à titre d'informat^{re} copie dépêche adressée à
M^r J. Genicq p^r lui faire sav^{oir} que le corps ne

pour^t plus être restitué aux frais de l'Etat. (BE)

S. V. n° 1333, Dem. adm. famille R.

L'Adm^{on}ale de Jorume le 29.5.23 rapp. lettre du 5-10-2
demand^t le transf^t (BE)

S. V. 2133 le 7.6.23 au Bourgm^{te} de Jorume le corps ne
peut plus être restitué aux frais de l'Etat, la
dmd étant introd^{te} tardivem^t.

S. V. 1212-24 11-23 env; liste nominative avec plan
des mil^{es} reg^{ts} de la pelouse d'Honnour au cim^{te} de Gand. (BE)

S. V. du 29.1.24 env; Pl. d'exp^{or} en double no 468 (BE)

rec. 153/4-2.24/Gand. dem copie ad.

Gand 22/2/24. la décis. n'a pas été inscrite à Gand. (Rev)

rec. 771/3.3.24 à Gand, en retour déclaration y^r complète.

S. 279 le 10.3.24. Mdn. env. en communication note
p^r examen; dem. décisive.

Mdn 201-209234-20.3.24 mil a droit à la file (S)

Gand 19/3/24 l'ad. n'a pas été dressée, donne lieu et
date de nais^s renv^{ts} env^{ts} + et 2 (Rev)

(3)

Genicq, Désiré
n° 62438
\$ 1013 - 21.3.24 - 2^e V - **Genicq** pour
information copie DT 2.61-20.9.234

rev. 1300^g/29.3.24/du Comt 3^e l. Lysst.

rev. 1300^g/29.3.24/du Cap Brex id - fiche

rev. 1300^g/29.3.24/du Cap Brex 3^e l. dem. exte m^{le}

C^{re} Brex 3^e del 1/4/24 fiche en retard completée (Rev)

C^{re} Brex 3^e del 1/4/24 caverie extrait m^{le} (Rev)

Mod. ou usages le 25.3.24 en attestⁿ + en commⁿ (5c)

C^{re} 3^e del, 15.4.24, Quert. en retour 2 ann. Rev.

Rev. 1845/7.5.24 au C^{re} 3^e l. reme exte m^{le} p^{re} viva.

C^{re} 3^e del, 12.5.24, Geth. Math^{re} viv^{re} Rev

\$ 1666 - 11.10.24 M^{re} 8^e Genicq - donne rem^{te}

F.N. des mil. mutilés et invalides de guerre - 15.10.24 - donne rem^{te}
dem rem^{te} (\$ 6)

\$ 1696 - 18.10.24 F.N. des mil. mutilés et inv. de guerre - donne
rem^{te}

